

Séance publique du 10 juillet 2006

Délibération n° 2006-3530

commission principale : finances et institutions

objet : **Exercice 2006 - Décisions modificatives - Tous budgets**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est soumis, à l'agrément du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts pour l'année 2006 qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières sont toujours soumises au Conseil puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits alloués le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées sont soumis au Conseil.

I - Budget principal - section de fonctionnement

Depuis le vote du budget primitif, le 19 décembre dernier, le Conseil a une meilleure connaissance des bases fiscales de la taxe professionnelle unique. Il convient de mettre à jour les inscriptions budgétaires au vu de ces nouveaux éléments en ajustant les enveloppes relatives aux attributions de compensation reçues (+ 27 392 €) et versées (- 3 673 772 €). Ces mouvements, associés à l'affectation du résultat 2005, en dépenses imprévues pour un montant de 3 699 634,70 €, dans le cadre du vote du budget supplémentaire, permettent de financer des dépenses nouvelles de fonctionnement décrites ci-après pour un montant total de 5 823 192,93 €.

Direction des relations internationales

L'institut Aspen France a pour principale vocation de permettre aux décideurs de mieux comprendre les enjeux économiques et sociaux auxquels ils sont confrontés et de favoriser leurs rencontres au niveau international. La délibération n° 2006-3362 en date du 2 mai 2006 prévoit le renouvellement de la convention triennale passée avec l'institut ainsi que le versement d'une subvention de 60 000 €. Le vote des subventions, au niveau de l'article budgétaire, nécessite de soumettre à l'approbation du Conseil ce changement de répartition comptable des subventions de fonctionnement dédiées aux affaires économiques (renvoi n° 1).

Délégation générale aux ressources

Le renvoi n° 2 retrace l'inscription de 70 000 € supplémentaires pour l'achat d'espaces publicitaires visant à promouvoir l'action de la Communauté urbaine à l'occasion d'événements culturels ou sportifs. Ces crédits seraient financés par prélèvement sur les dépenses imprévues.

Mission d'audit

En janvier 1999, la compétence incendie et secours a été transférée au département du Rhône. Depuis lors un différend subsistait quant à la prise en charge, par la Communauté urbaine, d'avantages acquis par le personnel, ayant le caractère de complément de rémunération. En attente de l'accord en cours de finalisation entre le Département et la Communauté urbaine, une somme de 5,8 M€ pourrait être mise en place. Le renvoi n° 3 décrit la reprise intégrale des provisions constituées en 2004 et 2005.

La participation 2006 à verser au syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel-Jonage (Symalim) a été inscrite au budget primitif pour 972 000 €. La participation, calculée sur la base du budget 2006 du Symalim, s'élèvera réellement à 1 010 661 €. Il convient d'augmenter la prévision de 38 661 €, à partir d'un prélèvement sur la ligne des dépenses imprévues de fonctionnement (renvoi n° 4).

Le pôle européen de Lyon et de Rhône-Alpes a pour vocation principale la sensibilisation du public aux questions relatives à l'Europe, en apportant notamment une meilleure lisibilité des actions menées par l'ensemble des associations à vocation européenne qui le compose. Le Conseil souhaite soutenir cette association à travers deux subventions exceptionnelles de 30 000 € chacune, par délibération n° 2006-3191 en date du 23 janvier dernier et complétée par un rapport séparé de ce 10 juillet 2006. Elles sont financées à partir des dépenses imprévues de fonctionnement (renvoi n° 5).

La société d'exploitation de la Cité internationale (Secil) verse à la Communauté urbaine une redevance au titre de l'exploitation du Palais des congrès. La prévision de recette de 1 314 872 €, faite au budget primitif 2006, était nette de taxes. Il convient de réajuster ce montant pour tenir compte de la TVA, soit 257 714 €. La dépense correspondant au reversement de cette TVA est également augmentée. Les mouvements, décrits au renvoi n° 6, sont ainsi équilibrés.

La Communauté urbaine est membre du conseil d'administration du Comité pour le contrôle de la pollution atmosphérique dans le Rhône et la région lyonnaise (Coparly) et participe financièrement, à ce titre, à la mise en œuvre des activités de l'association. Parmi celles-ci, figure le pilotage de la démarche sur la problématique des odeurs sur le territoire de la Communauté urbaine, appelée RespiraLyon, que lui a confié le secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise (Spiral Air). La participation de la Communauté urbaine à ce projet sera de 45 000 € en 2006. Un soutien de 90 000 € sera également versé au Coparly pour lui permettre de continuer à travailler sur l'extension du cadastre aux gaz à effet de serre et sur l'inventaire des consommations énergétiques à l'échelle de la Communauté urbaine. Ces deux subventions ont été actées par délibération n° 2006-3304 en date du 27 mars 2006 et seront financées par un mouvement interne à l'opération n° 0102 - écologie urbaine (renvoi n° 7).

La Communauté urbaine soutient depuis 1998 les actions de l'association Acoucité, compte tenu de leur intérêt en matière d'environnement sonore urbain. En complément de la participation déjà inscrite au budget primitif 2006, le Conseil a approuvé, par la délibération n° 2006-3305 en date du 27 mars dernier, le versement d'une subvention de 15 000 €, destinée à développer les moyens mis en œuvre en matière de mesure des bruits urbains de la Communauté urbaine. La prévision est insuffisante de 1 000 €, à inscrire à la présente décision modificative, par mouvement interne à l'opération n° 0102 - écologie urbaine (renvoi n° 8).

Dans le cadre de l'intérêt porté par la Communauté urbaine aux actions de protection de l'environnement, la délibération n° 2006-3302 en date du 27 mars dernier, prévoit le renouvellement de la convention passée avec la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) ainsi que le versement d'une subvention de 23 000 €, financée par un mouvement interne à l'opération n° 0102 - écologie urbaine (renvoi n° 9).

Le Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (Adepal) a pour objet principal l'élaboration, la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale. Pour ce faire, le Sepal confie différentes missions à l'Agence d'urbanisme. Au vu du budget prévisionnel du Sepal et pour la poursuite de ces missions, il est proposé d'inscrire une contribution supplémentaire de 100 000 € par un prélèvement sur les dépenses imprévues, ce qui porterait la participation communautaire de la Communauté urbaine à cet organisme, à 1 287 245 € pour l'année 2006. Pour mémoire, 1 125 420 € avaient été alloués en 2005 (renvoi n° 10).

Direction des grands projets

Dans le cadre de la construction du pont Schuman, il est apparu nécessaire d'aménager un local d'information et de réaliser une maquette, afin de mieux informer les usagers sur ce projet. Les dépenses de fonctionnement générées atteignent 184 345 € et se décomposent comme suit : 100 000 € de travaux d'aménagement, 14 000 € de loyer, 70 000 € de communication (dont 60 000 € pour la maquette) et 345 € de petit matériel. Pour faire face rapidement à cette installation, les lignes correspondantes ont été abondées par virements à partir des crédits relations publiques de la direction de la communication. Le renvoi n° 11 correspond à la restitution de cette avance, à partir de la ligne dépenses imprévues.

Dans le cadre de la convention de mandat signée avec la SERL, pour l'opération d'aménagement de l'esplanade Vivier-Merle, un protocole transactionnel a été signé avec la société Campenon Bernard régions (CBR).

Cet accord fait suite à un litige quant à la définition des travaux de prolongation et de couverture de la trémie d'accès au parking sud-ouest (angle boulevard Vivier-Merle et avenue Georges Pompidou). Les négociations ont abouti à une transaction de 80 000 € HT (43 000 € au titre de l'accord, 13 000 € d'intérêts et 24 000 € de frais de dédommagement). Les 95 680 € TTC sont financés par prélèvement sur les dépenses imprévues (renvoi n° 12).

Direction des finances

Depuis le 1er janvier 2006, la réforme de la nomenclature comptable M14 a modifié les écritures liées aux intérêts courus non échus (ICNE). Ainsi, la compensation entre le mandat de rattachement des ICNE 2006 et la régularisation du mandat 2005 fait apparaître un solde négatif de 1 187 403 € permettant de mettre en place des crédits pour la gestion du risque de taux d'intérêts. Le renvoi n° 13 correspond à cette régularisation des ICNE et à une inscription prévisionnelle pour l'achat d'instruments de protection contre la hausse des taux.

Les intérêts moratoires et les annulations de titres sur exercices antérieurs sont mandatés au chapitre 67. Pour éviter tout retard de paiement, la direction des finances fait l'avance des crédits et propose, par décision modificative, le réabonnement de ses lignes budgétaires, par prélèvement sur les crédits de fonctionnement des services. Les écritures du renvoi n° 14 constatent cette régularisation pour 28 459,15 €, dont 14 556,83 € au titre des intérêts moratoires et 13 902,32 € au titre des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Les données connues à ce jour permettent un ajustement des crédits liés à la fiscalité. Ainsi une diminution de 344 423,90 € des attributions de compensation versées permet d'inscrire une dépense supplémentaire estimée à 321 297 € au bénéfice de la dotation de compensation de solidarité communautaire (DSC) versée aux Communes et d'abonder les dépenses imprévues de fonctionnement à hauteur de 23 126,90 € (renvoi n° 15).

Direction de la voirie

Deux titres de recette, relatifs à des occupations du domaine public, ont été émis en 2005. Le premier est à annuler partiellement, le montant effectivement dû étant inférieur de 949,03 € à celui du titre. Le second, d'un montant de 90,76 €, est à annuler en totalité, ayant été émis à tort. Ces régularisations sont financées à partir de la ligne honoraires de la direction de la voirie (renvoi n° 16).

Dans le cadre des travaux de voirie, les services communautaires sont amenés à reconstruire des murs de clôture appartenant à des propriétaires privés. Les crédits prévus au budget primitif sont à réajuster, par rapport aux travaux programmés jusqu'à la fin de l'année. Un prélèvement sur la ligne des dépenses imprévues de fonctionnement permet d'alimenter le compte concerné de la direction de la voirie à hauteur de 1 475 000 € (renvoi n° 17).

Direction logistique et bâtiments

A la suite de l'extension du Palais des congrès, un avenant n° 4 au contrat d'affermage a été passé avec la société Secil, délégataire de cet équipement, afin de préciser les modalités pratiques de mise à disposition. Ainsi la délibération n° 2006-3238 en date du 1er mars 2006 prévoit notamment la prise en charge, par la Communauté urbaine, des deux-tiers des frais supportés par le délégataire pendant la phase de pré-exploitation, du 13 mars au 1er juin 2006, date de remise définitive des installations. Ces dépenses, liées à la gestion et à l'entretien de l'extension pendant cette période, seront remboursées au délégataire à hauteur de 210 000 €, financés à partir des ressources supplémentaires liées aux ajustements des attributions de compensation fiscale (renvoi n° 18).

La Communauté urbaine vient de louer des locaux situés dans l'immeuble Hélios situé 22, rue Saint Jean de Dieu à Lyon 7°, afin de libérer ceux du 55, rue Félix Brun et d'installer l'unité relation clientèle de la direction de l'eau et l'ensemble de la subdivision de voirie territoriale proximité centre sud. Les travaux d'aménagement de ces locaux sont estimés à 388 000 € TTC dont 300 000 € à partir du budget principal, financés par les ajustements des attributions de compensation fiscale (renvoi n° 19). Le solde de 88 000 € fait également l'objet d'un mouvement à la présente décision modificative, mais à partir du budget assainissement (cf. renvoi n° 65).

En août 2000, la Communauté urbaine a concédé à Lyon Parc Auto la réalisation d'un parking place Edgar Quinet dans le 6^e arrondissement, à charge pour cette société de reconstituer le terrain de sport situé sur cet emplacement. Au cours de l'exercice 2002, divers désordres sont apparus sur ce terrain, ayant conduit à sa fermeture et à la nomination d'un expert, chargé de déterminer les causes et responsabilités. En attendant l'issue de ce contentieux et afin de permettre la réouverture du terrain, des travaux provisoires ont été réalisés pour un montant de 55 000 €, à partir des crédits d'entretien du parc technologique. La ligne est réabondée à partir des ressources supplémentaires liées aux attributions de compensation (renvoi n° 20).

Direction de la propreté

Les mesures de précaution imposées par l'épidémie de grippe aviaire ont nécessité la mise à disposition d'un véhicule réfrigérant et d'un agent pour le ramassage et le traitement des animaux morts. Le coût total de cette dépense imprévue est financé à partir de crédits disponibles sur l'opération n° 0864 autres filières inscrits à la direction des affaires économiques et internationales (renvoi n° 21).

L'extension de l'opération compostage individuel consiste, d'une part, au versement, par la Communauté urbaine, d'une participation de 30 € à l'achat de composteurs par des particuliers et, d'autre part, en l'organisation d'une campagne de communication. Les prévisions faites au budget primitif pour respectivement 93 660 € et 11 950 € l'ont été en section d'investissement. Il s'avère que ces dépenses relèvent finalement de la section de fonctionnement. La dépense, d'un montant total de 105 610 €, sera équilibrée par l'inscription des ressources supplémentaires liées aux attributions de compensation (renvoi n° 22).

A la suite d'abondantes chutes de neige au début de l'année, les dépenses de viabilité hivernale réalisées à ce jour représentent le double du budget 2006 voté initialement pour ces prestations, dont le montant est en effet difficile à estimer. Il est proposé d'allouer un budget supplémentaire de 1 931 456 € à la direction de la propreté afin de préparer, dès à présent, la viabilité hivernale de la fin d'année. L'inscription de ressources supplémentaires liées aux attributions de compensation permet d'équilibrer la dépense (renvoi n° 23).

A la fin du mois de décembre 2005, la direction des ressources humaines manquait de crédits pour le paiement des cotisations salariales. Pour mandater ces dépenses, soumises à pénalités en cas de retard, d'autres directions disposant de crédits au même chapitre ont été sollicitées. La direction de la propreté a ainsi soldé des engagements destinés à mandater des dépenses de personnel intérimaire. Les crédits correspondants n'ayant de ce fait pas pu faire l'objet de reports sur l'exercice 2006, il était convenu qu'ils seraient restitués à l'occasion d'une décision modificative. Le montant s'élève à 238 854,83 €, prélevés sur les dépenses imprévues de fonctionnement (renvoi n° 24).

Délégation générale au développement urbain

La Communauté urbaine est chef de file du projet européen Proact Asia Urbs, qui a pour but d'établir des relations pérennes entre les villes asiatiques et les villes européennes et de construire des coopérations dans les différents domaines des services publics locaux. Elle reverse, à ce titre, une partie de la subvention perçue de l'Union européenne aux autres partenaires. Le deuxième acompte à mandater à la ville de Colombo (Sri Lanka) par la direction des relations internationales s'élevait à 77 162,37 €, pour 72 000 € prévus au budget primitif. Pour ne pas pénaliser ce partenaire et émettre le mandat rapidement, la direction générale au développement urbain, qui disposait de crédits au chapitre 67, a réalisé un virement du montant de la différence, soit 5 162,37 €. Le renvoi n° 25 correspond à la régularisation de cette avance.

Des crédits de la mission écologie, engagés en fin d'exercice 2005, n'ont pas pu faire l'objet de reports, car s'imputant sur des comptes supprimés au 1^{er} janvier 2006 à la suite de la réforme M14. Il était convenu, dès la fin 2005, que les nouveaux comptes seraient abondés à hauteur de 570 329,10 € par décision modificative. La mise à jour des crédits relatifs aux attributions de compensation permet la réinscription de ces dépenses (renvoi n° 26).

La Chambre d'agriculture organise tous les deux ans une manifestation grand public au parc de Lacroix Laval, intitulée Les Rendez-vous avec l'agriculture. Elle se tiendra cette année les 26 et 27 août et aura pour thème central de réflexion l'eau. Afin de soutenir l'organisation de cette manifestation, le Conseil a approuvé le versement d'une subvention de 70 000 € à la Chambre départementale d'agriculture, par délibération en date du 12 juin 2006. Les crédits proviennent de l'opération n° 1321 - communication développement urbain (renvoi n° 27).

La Communauté urbaine, le département du Rhône, la direction régionale de l'action des affaires culturelles et la ville de Lyon ont confié au Centre national de recherche scientifique (CNRS) la réalisation d'un inventaire des fruits, légumes et fleurs spécifiques obtenus au cours des temps dans le bassin lyonnais. Ce travail a consisté en un état des lieux, une collecte des données, une classification d'ouvrages et les résultats ont été livrés en novembre 2004. Afin de poursuivre et de faire connaître cet inventaire auprès d'un large public, le CNRS propose diverses actions et notamment le développement d'une base de données informatisée sur internet intitulée Hortilyon. Dans ce cadre, la Communauté urbaine a voté une subvention de 22 874 € au profit du CNRS lors de la séance au Conseil du 23 janvier 2006 (délibération n° 2006-3195). Les virements nécessaires réalisés à partir des opérations n° 0102 - écologie urbaine (9 100 €) et n° 0348 - risques écologiques (13 774 €) sont récapitulés au renvoi n° 28.

Le projet d'aménagement des bas-ports de la rive gauche du Rhône a débuté en mars 2002. Afin de communiquer sur ce projet, l'association Ensemble Noao (Know How) animera, au mois de juillet prochain, une série d'actions à destination des habitants de la Communauté urbaine, afin de contribuer à la promotion, à la compréhension et à la bonne appropriation des aménagements des berges du Rhône. Une subvention de 5 000 €, dont l'attribution est soumise au Conseil par rapport séparé, permettra à l'association de mener à bien ce programme. Elle sera financée par un mouvement interne à l'opération communication développement urbain (renvoi n° 29).

La ZAC Jardins du Fort à Bron accuse un déficit de 350 000 €, à mandater en 2006. Des excédents de clôture relatifs à d'autres ZAC permettent le financement de cette dépense non inscrite au budget primitif : un acompte de 213 000 € au titre de l'excédent de la ZAC Tonkin 3 et un excédent prévisionnel de 137 000 € au titre de l'opération de restauration des pentes de la Croix-Rousse. Les mouvements repris au renvoi n° 30 sont ainsi équilibrés.

Le marché d'assistance opérationnelle auprès de la mission Vaise entre dans sa deuxième année et il convient, à ce titre, d'abonder les crédits de l'opération n° 0981 mission Vaise à hauteur de 45 000 €. Les crédits sont prélevés sur l'opération n° 0976 délégation générale au développement urbain, finances et administration (renvoi n° 31).

Par délibération n° 2006-3318 en date du 2 mai 2006, le Conseil a approuvé l'adhésion de la Communauté urbaine à l'association Medialys, en charge de l'action présence et tranquillité dans les transports en commun de l'agglomération lyonnaise. Ce projet, élaboré par la Société Keolis Lyon, exploitant du réseau transports en commun de Lyon, vise trois objectifs : diminuer la fraude sur le réseau TCL, améliorer la sécurité dans l'espace transport et contribuer à l'insertion professionnelle des publics en difficulté. La participation globale à verser au titre de ce projet sera de 744 000 € sur trois ans, dont 144 000 € pour les actions 2006, financés à partir de crédits disponibles sur l'opération n° 0864 - autres filières, inscrits à la direction des affaires économiques et internationales (renvoi n° 32).

Affaires économiques et internationales

Le renvoi n° 33 décrit le remboursement de l'avance consentie à la direction de la communication pour mandater une subvention de 55 000 € non prévue au compte 657 480 au budget primitif. Ce remboursement s'opère à partir de la ligne des dépenses imprévues.

Dans le cadre du schéma directeur d'urbanisme commercial 2004-2010, l'agglomération lyonnaise a fait de la revitalisation de ses centres-villes une priorité. Différentes actions sont envisagées, dont la gestion unifiée de centre-ville, pour la mise en place d'un management du centre Presqu'île de Lyon.

Le projet de dynamisation du centre-ville de Lyon Presqu'île a ainsi donné lieu à la création d'une association loi 1901. Par délibération n° 2006-3361 en date du 2 mai dernier, le Conseil a approuvé le versement d'une subvention de 15 000 € qui permettra à l'association de développer l'image de la Presqu'île comme territoire d'implantation. Il convient de transférer au sein l'opération n° 0868 - développement commercial, les crédits sur le compte de subventions allouées aux tiers de droit privé (renvoi n° 34).

La communauté urbaine de Lyon mène une politique de développement des secteurs de la mode, intitulée Lyon Vision Mode. Un des axes de cette politique est de consolider l'identité Mode de l'agglomération lyonnaise aux niveaux régional, national et international. Dans ce cadre, le Conseil a approuvé le 27 mars dernier, par délibération n° 2006-3284, une subvention de 20 000 € au profit du musée des tissus et des arts décoratifs de Lyon pour la réalisation de l'exposition consacrée à Léonard, du 7 avril au 8 octobre 2006. Le versement de cette participation, gérée par la direction de la communication, a fait l'objet d'une avance de la direction des affaires économiques et internationales (DAEI). Les écritures du renvoi n° 35 retracent le remboursement de cette avance.

Un autre volet de cette politique Lyon Vision Mode est l'organisation de la soirée annuelle de la Griffes lyonnaise. Cet événement majeur a pour but de valoriser la création lyonnaise par le biais de remise de prix à différents créateurs de l'agglomération dans différents domaines tels que la mode, les accessoires, les multimédias, la gastronomie. Le renvoi n° 36 décrit l'inscription de 40 000 € dans l'opération n° 0862 - mode création, pour l'organisation de cette manifestation (compte 623 300 - foires-expositions).

Dans le cadre de la démarche de requalification des parcs et zones industriels (RPZI), la Communauté urbaine participe à la promotion de la filière chimie-environnement. Le Conseil a ainsi approuvé, par délibération n° 2006-3360 en date du 2 mai dernier, une convention avec l'association Esthétique et cités. Ce partenariat a pour objet principal la réalisation, en 2006, d'une fresque le long de l'autoroute A7 sur le mur de l'usine Arkéma. Ce soutien de 30 000 € nécessite un transfert de crédits au sein de l'opération n° 0865 - RPZI (renvoi n° 37).

Par délibération en date du 4 mai 2000, le conseil de Communauté a approuvé la création d'un observatoire hôtelier dans l'agglomération, en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon de la ville de Lyon. Cet observatoire fournit des éléments d'évolution de l'offre et de la demande sur la base d'enquêtes mensuelles et trimestrielles. Cette participation, tacitement reconduite chaque année, a fait l'objet d'une prévision de 2 700 € au budget primitif 2006. Au vu de la délibération n° 2006-3367 en date du 2 mai 2006, qui fixe le fonds de concours 2006 à 3 109,60 €, il convient d'inscrire la somme de 409,60 € supplémentaires sur l'opération n° 0754 - loisirs marchands par transfert de l'opération n° 0868 - développement commercial (renvoi n° 38).

Dans le cadre du plan cancer national et du contrat de plan Etat-Région filière de la vie, le Conseil a approuvé, par délibération n° 2005-3114 en date du 19 décembre 2005, une participation financière à l'étude de faisabilité du projet Etoile. Ce projet vise à construire à Lyon un centre national de traitement par faisceaux d'ions carbonés (hadronthérapie) des tumeurs profondes radiorésistantes et inopérables. Pour permettre le versement de la participation financière de la Communauté urbaine de 39 000 € au titre de 2006, il convient d'inscrire un complément de 2 000 € au 37 000 € prévus au budget primitif. Ces crédits sont transférés de l'opération n° 0757 - développer l'entrepreneuriat vers l'opération n° 0861 - cancéropole (renvoi n° 39).

Depuis plus de dix ans, la Communauté urbaine mène une politique volontariste en faveur de la filière biotechnologie-santé. Elle accompagne, entre autre, les différents acteurs du pôle de compétitivité mondial Biopôle et plus particulièrement l'association Lyon Biopôle. Au vu d'un programme d'actions 2006, il sera proposé au Conseil d'allouer une subvention de 100 000 € après signature d'une convention avec cette association. Cette participation, à inscrire sur l'opération n° 0863 - sciences de la vie, pourrait être financée à partir de l'opération n° 0864 - autres filières-plate-forme d'essai Renault trucks (renvoi n° 40).

Dans le cadre du programme lyonnais pour la société de l'information (PLSI), la Communauté urbaine est partenaire de Lyon infocité sur le développement du secteur des technologies de l'information. Cette association met en relation et accompagne les entreprises en mettant à leur disposition des services dédiés et en les rapprochant des utilisateurs. Elle organisera ainsi la prochaine édition des Rencontres nationales de l'intercommunalité et TIC qui se tiendra à Lyon au Palais des congrès en décembre prochain. Au vu du succès de l'édition 2005 tant en terme d'affluence que de retombées médiatiques, il sera proposé au Conseil, en septembre prochain, d'accorder une subvention de 20 000 € pour cet événement. Cette contribution, à prévoir sur l'opération n° 0877 - SDE numérique, peut être financée à partir de l'opération n° 0757 - développer l'entrepreneuriat (renvoi n° 41).

Dans le cadre de la territorialisation de l'action économique, la Communauté urbaine participe aux actions de développement et d'animation économique que met en œuvre l'association Carco, pépinière d'entreprises, sur le territoire de la conférence des maires Rhône amont (Décines-Charpieu, Jonage, Meyzieu et Vaulx en Velin). Par délibération en date du 12 juin 2006, le Conseil a approuvé le renouvellement de cette convention ainsi que la signature d'un avenant pour le deuxième semestre 2006. Aussi, pour permettre le versement de la participation financière de la Communauté de 37 500 € au titre du deuxième semestre 2006, convient-il d'inscrire un complément de 3500 € aux 34 000 € prévus au budget primitif. Ces crédits sont transférés de l'opération n° 0757 - développer l'entrepreneuriat vers l'opération n° 0851 - animer les territoires (renvoi n° 42).

Dans le cadre de la démarche Lyon Ville de l'Entrepreneuriat (LVE), la Communauté urbaine a la volonté de participer à la réalisation d'un classement mondial des villes entrepreneuriales. Cette étude économique a fait l'objet d'un marché notifié en juin. Prévu en subvention au budget primitif, il convient de transférer la somme de 60 000 € sur un compte d'études au sein de l'opération n° 0757 - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat (renvoi n° 43).

Direction de l'eau

La Communauté urbaine s'intéresse de près à la gestion des cours d'eaux non-domaniaux et aux moyens à mettre en œuvre pour une meilleure connaissance des ruisseaux et pour lutter contre les inondations. Dans ce cadre, une étude relative aux affluents et sous-affluents de l'Yzeron est actuellement menée par les laboratoires du CNRS et de l'université Lyon III. La Communauté urbaine a souhaité apporter son soutien à cette étude en signant une convention de partenariat de recherche avec le CNRS et l'université Lyon III et en versant une subvention de 11 960 € au CNRS (délibération n° 2005-2616 en date du 18 avril 2005). Les crédits, non inscrits à l'occasion du budget primitif, seront prélevés sur la ligne des dépenses imprévues de fonctionnement (renvoi n° 44).

Exercice 2006 - décisions modificatives - budget principal - section de fonctionnement - tableau n° 1

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 1 compte 657 320 subventions de fonctionnement à la Région fonction 90 opération annuelle n° 0864 - autres filières compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 04 opération annuelle n° 0870 - animer les réseaux	- 60 000,00 + 60 000,00		
renvoi n° 2 compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01 compte 623 800 relations publiques fonction 312 opération annuelle n° 0939 - événements culturels compte 623 800 relations publiques fonction 40 opération annuelle n° 0940 - clubs sportifs	- 70 000,00 + 20 000,00 + 50 000,00		
renvoi n° 3 compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01 compte 657 350 subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités fonction 830 opération annuelle n° 0143 - Symalim	- 38 661,00 + 38 661,00		

renvoi n° 4 compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01 compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 01	- 60 000,00 + 60 000,00		
renvoi n° 5 compte 635 300 impôts indirects fonction 020	+ 257 714,00	compte 757 100 redevances fermiers et concessionnaires fonction 090	+ 257 714,00
renvois n° 6-7-8 compte 657 340 subventions de fonctionnement aux Communes fonction 830 opération annuelle n° 0348 - risques écologiques compte 657 340 subventions de fonctionnement aux Communes fonction 830 opération annuelle n° 0102 - écologie urbaine compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 832 opération annuelle n° 0102 - écologie urbaine	- 108 620,00 - 50 380,00 + 159 000,00		
renvoi n° 9 compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01 compte 657350 subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités fonction 824 opération annuelle n° 0753 - Sepal	- 100 000,00 + 100 000,00		

renvoi n° 10 compte 739 610 dépendances imprévues de fonctionnement fonction 01 compte 623 800 relations publiques fonction 830 compte 623 800 relations publiques fonction 824 opération pluriannuelle n° 0934 - Lyon 9° pont Schuman	- 184 345,00 + 124 345,00 + 60 000,00		
renvoi n° 11 compte 022 000 dépendances imprévues de fonctionnement fonction 01 compte 671 800 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion fonction 820 opération pluriannuelle n° 0371 - tramway espace Vivier Merle Lyon 3°	- 95 680,00 + 95 680,00		
renvoi n° 12 compte 661 120 intérêts rattachement des ICNE fonction 01 compte 661 110 intérêts emprunts-dettes fonction 01	- 1 187 403,00 + 1 187 403,00		
renvoi n° 13 compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 01 compte 671 100 intérêts moratoires et pénalités sur marché fonction 01 compte 673 000 titres annulés sur exercices antérieurs fonction 01	- 28 459,15 + 14 556,83 + 13 902,32		
renvoi n° 14 compte 739 610 compensations versées fonction 01	- 344 423,90		

compte 739 620 dotation de solidarité communautaire fonction 01	+ 321 297,00		
compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	+ 23 126,90		
renvoi n° 15			
compte 622 600 honoraires fonction 822	- 1 039,79		
compte 673 000 titres annulés sur exercices antérieurs fonction 822	+ 1 039,79		
renvoi n° 16			
compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	- 1 475 000,00		
compte 615 238 entretien autres biens immobiliers fonction 822	+ 1 475 000,00		
renvoi n° 17			
compte 739 610 compensations versées fonction 01	- 210 000,00		
compte 628 780 remboursements de frais à d'autres organismes fonction 020	+ 210 000,00		
renvoi n° 18			
compte 739 610 compensations versées fonction 01	- 300 000,00		
compte 615 220 entretien des bâtiments fonction 822	+ 300 000,00		
renvoi n° 19			
compte 739 610 compensations versées fonction 01	- 55 000,00		
compte 615 210 entretien des terrains fonction 824	+ 55 000,00		

renvoi n° 20 compte 657 320 subvention de fonctionnement à la Région fonction 90 opération annuelle n° 0864 - autres filières compte 611 216 véhicules d'interventions rapides fonction 813	- 116 000,00 + 116 000,00		
renvoi n° 21 compte 739 610 compensations versées fonction 01 compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 812 opération annuelle n° 1 316 - compostage individuel compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 812 opération annuelle n° 1 316 - compostage individuel	- 105 610,00 + 93 660,00 + 11 950,00		
renvoi n° 22 compte 739 610 compensations versées fonction 01 compte 611 213 déneigement des voiries fonction 813	- 1 904 064,00 + 1 931 456,00	compte 732 100 compensations reçues fonction 01	+ 27 392,00
renvoi n° 23 compte 022000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01 compte 641 100 rémunération principale - personnel titulaire fonction 020 compte 645 300 cotisations caisses de retraite fonction 020 compte 641 100 rémunération principale - personnel titulaire fonction 820 compte 641 100 rémunération principale - personnel titulaire fonction 821	- 238 854,83 + 140 155,00 + 4 123,33 + 27 555,23 + 8 613,82		

compte 641 100 rémunération principale - personnel titulaire fonction 812	+ 58 407,45		
renvoi n° 24 compte 628 780 remboursement de frais à d'autres organismes fonction 04 compte 657 340 subventions de fonctionnement aux Communes fonction 824 opération annuelle n° 0855 - politique de la ville - renouvellement urbain	- 5 162,37 + 5 162,37		
renvoi n° 25 compte 739 610 compensations versées fonction 01 compte 657 330 subventions de fonctionnement aux Départements fonction 830 opération annuelle n° 0102 - mission écologie compte 657 330 subventions de fonctionnement aux Départements fonction 830 opération annuelle n° 0858 - programme val de Saône compte 657 340 subventions de fonctionnement aux Communes fonction 830 opération annuelle n° 0102 - mission écologie compte 657 350 subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités fonction 830 opération annuelle n° 0102 - mission écologie	- 570 329,10 + 40 000,00 + 79 200,00 + 385 481,30 + 65 647,80		
renvoi n° 26 compte 623 800 relations publiques fonction 824 opération annuelle n° 1 321 - communication développement urbain compte 657 380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 830 opération annuelle n° 0102 - mission écologie	- 70 000,00 + 70 000,00		

renvoi n° 30 compte 671 800 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion fonction 824 opération annuelle n° 0976 - DGDU finances et administration compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 820 opération annuelle n° 0981 - mission Vaise	- 45 000,00 + 45 000,00		
renvoi n° 31 compte 657 320 subventions de fonctionnement à la Région fonction 90 opération annuelle n° 0864 - autres filières compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 824 opération annuelle n° 0855 - politique de la ville développement urbain	- 144 000,00 + 144 000,00		
renvoi n° 32 compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01 compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90	- 55 000,00 + 55 000,00		
renvoi n° 33 compte 657 340 subventions de fonctionnement aux Communes fonction 90 opération annuelle n° 0868 - urbanisme commercial compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération annuelle n° 0868 - urbanisme commercial	- 15 000,00 + 15 000,00		
renvoi n° 34 compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération annuelle n° 0862 - mode création	- 20 000,00		

compte 657 340 subventions de fonctionnement aux Communes fonction 90 opération annuelle n° 0757 - développer l'entrepreneuriat	+ 20 000,00		
renvoi n° 35 compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération annuelle n° 0862 - mode création compte 623 300 foires et expositions fonction 90 opération annuelle n° 0862 - mode création	- 40 000,00 + 40 000,00		
renvoi n° 36 compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 90 opération annuelle n° 0865 - RPZI thèmes transversaux compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération annuelle n° 0865 - RPZI thèmes transversaux	- 30 000,00 + 30 000,00		
renvoi n° 37 compte 657 340 subventions de fonctionnement aux Communes fonction 90 opération annuelle n° 0868 - urbanisme commercial compte 657 380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 94 opération annuelle n° 0754 - loisirs marchands	- 409,60 + 409,60		
renvoi n° 38 compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération annuelle n° 0757 - développer l'entrepreneuriat compte 657 380 subventions de fonctionnement à d'autres organismes publics fonction 90 opération pluriannuelle n° 0861 - canceropole	- 2 000,00 + 2 000,00		

renvoi n° 39 compte 657 320 subventions de fonctionnement à la Région fonction 90 opération annuelle n° 0864 - autres filières compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération annuelle n° 0863 - sciences de la vie	- 100 000,00 + 100 000,00		
renvoi n° 40 compte 657 380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 90 opération annuelle n° 0757 - développer l'entrepreneuriat compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération annuelle n° 0877 - SDE numérique	- 20 000,00 + 20 000,00		
renvoi n° 41 compte 657 380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 90 opération annuelle n° 0757 - développer l'entrepreneuriat compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération annuelle n° 0851 - animer les contrats territoriaux	- 3 500,00 + 3 500,00		
renvoi n° 42 compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération annuelle n° 0757 - développer l'entrepreneuriat compte 657 380 subventions de fonctionnement à d'autres organismes publics fonction 90 opération annuelle n° 0757 - développer l'entrepreneuriat	- 30 000,00 - 30 000,00		

compte 617500 études économiques fonction 90 opération annuelle n° 0757 - développer l'entrepreneuriat	+ 60 000,00		
renvoi n° 43			
compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	- 11 960,00		
compte 657 380 subventions de fonctionnement à d'autres organismes publics fonction 811	+ 11 960,00		

II - Budget principal - section d'investissement

L'ouverture des inscriptions opérationnelles s'effectue, durant tout l'exercice comptable, soit par virement de crédits à partir de lignes ouvertes au budget primitif, soit par décisions modificatives pour certains chapitres budgétaires et certaines prévisions de recettes telles que les subventions pour les Communes et les Régions ou les subventions d'équipement à verser.

Par convention en date du 18 novembre 2004, le Conseil régional a décidé d'apporter son concours financier à la mise en œuvre du portail économique de l'agglomération lyonnaise à hauteur de 196 460 €. Le premier acompte de 30 % a été versé, un nouvel acompte de 27 279,13 € est à appeler (renvoi n° 44).

Par arrêté attributif de subvention n° 05-02382801, la région Rhône-Alpes a décidé d'attribuer à la Communauté urbaine une subvention de 306 900 € pour la mise en œuvre du dispositif de jalonnement et signalétique deuxième tranche. Les 30 % de ce montant sont exigibles au démarrage de l'opération. 92 070 € sont à inscrire dès à présent au compte 132 200 (renvoi n° 45).

Dans le cadre du contrat d'agglomération, et par convention en date du 17 mars 2005, la Communauté urbaine et la région Rhône-Alpes ont conclu un partenariat pour la première tranche de l'opération de requalification de la vallée de la Chimie. Plusieurs acomptes ont déjà été effectués. Compte tenu de l'avancement des travaux, un montant de 140 157,93 € peut être prévu au chapitre 13 subvention (renvoi n° 46).

La collectivité a reçu, de l'Agence de l'eau, une participation de 25 827 € au titre du programme 2005, de travaux sur réseaux d'eaux pluviales, conformément à la convention 2005-1840. Cette inscription est portée au renvoi n° 47.

Dans le cadre de la réforme de la M14 applicable au 1er janvier 2006, le chapitre 204 se substitue en investissement aux comptes réglementaires 6 571, 6 572 et 6 575 pour le versement des subventions d'équipement.

La Communauté urbaine a été sollicitée par convention en date du 22 décembre 2004 par la commune de Toussieu et par convention en date du 28 septembre 2005 par la commune de Vernaison, pour sa participation à la réalisation de deux ouvrages d'eaux pluviales de lutte contre les inondations. Les travaux effectués dans la commune de Toussieu sont en voie d'achèvement, la participation financière, estimée à 70 500 €, peut être versée. Le premier versement de 10 % de la subvention accordée à la commune de Vernaison, d'un montant total de 850 000 € étant prévue à la présentation de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux, une somme de 85 000 € est à prévoir. Un montant total de 155 000 € est à provisionner sur le chapitre 204 subvention d'équipement, pour le mandatement de ces deux concours financiers (renvoi n° 48)

En partenariat avec l'Etat et la région Rhône-Alpes la Communauté urbaine a décidé de subventionner, à hauteur de 750 000 €, le programme de renouvellement des installations d'essais moteurs de la société Renault trucks sur les années 2006-2007. Pour l'année 2006, une somme de 320 000 € est à affecter au compte 204 200 subvention d'équipement aux personnes de droit privé, à partir des crédits ouverts sur l'opération en attente d'affectation (renvoi n° 49).

Les inscriptions, ouvertes au budget 2006, n'identifient que partiellement les prévisions d'investissement opérationnelles pour les comptes de tiers. Il convient donc d'ouvrir de nouveaux chapitres, aussi bien en dépenses qu'en recettes, pour les opérations détaillées ci-après (renvoi n° 50) :

- Lyon Confluence : travaux d'éclairage public sur le carrefour Pasteur : 370 000 € (comptes 458 123 et 458 223 - convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à l'aménagement du carrefour),
- Lyon 5° : espace Benoît Crépu : 596 500 € (comptes 458 168 et 458 268 - convention quartier Saint Georges - rénovation d'espaces publics),
- Lyon 3° et 7° arrondissements : aménagement des places Raspail et Jutard secteur de la fosse aux Ours : 500 000 € (comptes 458 194 et 458 294 - convention de participation financière avec la Ville),
- Lyon 3° - requalification de la place Voltaire : 100 000 € (comptes 458 182 et 458 282 - convention de la participation financière avec la Ville),
- Charly-Millery : aménagement du chemin de la Rossignole : 70 000 € (comptes 458 121 et 458 221 - convention de maîtrise d'ouvrage unique),
- Lyon 7° : requalification de la place Antonin Perrin : ouverture en dépenses pour 600 000 € (compte 458 166) et en recettes pour 900 000 € (compte 458 266 - convention de participation financière avec la Ville).

Pour d'autres mandats de travaux confiés à la Communauté urbaine, il est nécessaire de prévoir, dès à présent, le réajustement des prévisions initialement inscrites au budget ou l'ouverture de crédits nouveaux pour effectuer soit le paiement de prestations en cours, soit l'encaissement des participations correspondantes.

En dépenses, la mise en place des crédits est assurée à partir des lignes ouvertes au chapitre 23 immobilisation en cours. Les propositions concernent les opérations suivantes (renvoi n° 51) :

- pour 8,86 € le chapitre 458 167 Lyon 3° place Gabriel Péri éclairage public paiement du DGD (opération n° 0603),
- pour 152 200 € le chapitre 458 160 Lyon 5° chemin de la Visitation (opération n° 0930),
- pour 7 446,73 € le chapitre 458 129 Saint Genis Laval DSU le Champlong (opération n° 0269) régularisation d'avance et paiement du mandataire,
- pour 150 000 € le chapitre 458 191 Vaulx en Velin Grolières 4° tranche (opération n° 0570),
- pour 1 100 € le chapitre 458 120 requalification des espaces extérieurs, des espaces verts et éclairage public du centre commercial de Monmousseau (opération n° 0635).

En recettes, il s'agit de prévoir l'encaissement des participations suivantes (renvoi n° 52) :

- pour 90 000 €, la régularisation de la participation de la Ville au mandat de travaux d'éclairage public de la ZAC Porte Ampère à Lyon 7° - chapitre 458 244 (opération n° 0662),
- pour 616 919 €, participation de la Ville et de la direction de l'équipement pour la requalification de la rue Lesire et de ses abords à Vaulx en Velin - chapitre 458 213 (opération n° 0617).

Le renvoi n° 53 détaille des mouvements de régularisations comptables pour des mandats et des titres émis sur les exercices antérieurs, à annuler et éventuellement à réémettre sur l'exercice 2006.

Sont prévues notamment, pour l'opération Rillieux la Pape Mont-Blanc 3° tranche, une régularisation de mandats à hauteur de 1 139 113 € et l'inscription d'une dépense nouvelle de 204 726 €. Un montant total de 1 343 839 € est à inscrire au compte 458 184.

L'extension du Palais des congrès de la cité internationale à Lyon est achevée. Au début de l'année, la Communauté urbaine est devenue propriétaire de ces volumes. Estimés à 60 M€, ils ont été remis à titre gratuit par la ville de Lyon. Leur intégration dans l'actif de la collectivité suppose de réaliser des écritures pour ordre équilibrées, en dépenses au compte 213 200 - immeuble du domaine privé, et en recettes au compte 132 800 - autres subventions d'équipement non transférables (renvoi n° 54).

Dans le cadre de plan université 2000, l'État a décidé d'implanter, avec le concours des collectivités territoriales, un pôle scientifique dépendant de l'université Lyon 1 dans le quartier de Gerland à Lyon 7°. Pour mener à bien ce projet, un échange foncier a été décidé avec l'État : la Communauté acquiert une parcelle évaluée à 0,750 M€, située allée Pierre de Coubertain, nécessaire à l'agrandissement du parc de Gerland ; elle cède à l'État un ensemble de terrains dénommé îlot de la Chancellerie, d'une valeur historique de 3,031 M€ et évaluée par le service des Domaines à 4,500 M€. Cette transaction s'effectue sans le paiement de la soulte de 3,75 M€ due par l'État. Cette renonciation conduit à constater, pour le même montant, une subvention en nature à la charge de la collectivité, soit une dépense nouvelle à inscrire au compte réglementaire 2 044 (renvoi n° 55).

Exercice 2006 - décisions modificatives - budget principal - section d'investissement - tableau n° 2

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 44 compte 211 200 terrains de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 27 279,13	compte 131 200 subventions des Régions fonction 90	+ 27 279,13
renvoi n° 45 compte 211 200 terrains de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 92 070,00	compte 132 200 subventions des Régions fonction 90	+ 92 070,00
renvoi n° 46 compte 211 200 terrains de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 140 157,93	compte 132 200 subventions des Régions fonction 90	+ 140 157,93
renvoi n° 47 compte 231 582 ruisseaux fonction 811	+ 25 827,00	compte 132 100 subvention Etat et établissements nationaux fonction 811	+ 25 827,00
renvoi n° 48 compte 231 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822 compte 204 140 subvention d'équipement aux Commune fonction 811	- 155 500,00 + 155 500,00		
renvoi n° 49 compte 231 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822 compte 204 200 subvention d'équipement aux personnes de droit privé fonction 90	- 320 000,00 + 320 00,00		

renvoi : n° 50 compte 458 123 dép. trvx.tiers Lyon 2° carrefour Pasteur Lyon Confluence fonction 821 compte 458 168 dép.trvx.tiers Lyon 5° espace Benoît Crépu fonction 824 compte 458 194 dép.trvx.tiers Lyon 3/7° places Raspail et Jutard fonction 824 compte 458 182 dép.trvx.tiers Lyon 3° place Voltaire fonction 824 compte 458 121 dép.trvx.tiers C.C. vallée du Garon fonction 822 compte 458 166 dép.trvx.tiers Lyon 7° Antonin Perrin fonction 824 Compte 231 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 370 000,00 + 596 500,00 + 500 000,00 + 100 000,00 + 70 000,00 + 600 000,00 + 300 000,00	compte 458 223 rec. trvx.tiers Lyon 2° carrefour Pasteur Lyon Confluence fonction 821 compte 458 268 rec.trvx.tiers Lyon 5° espace Benoît Crépu fonction 824 compte 458 294 rec.trvx.tiers Lyon 3/7° places Raspail et Jutard fonction 824 compte 458 282 rec.trvx.tiers Lyon 3° place Voltaire fonction 824 compte 458 221 rec.trvx.tiers C.C. vallée du Garon fonction 822 compte 458 266 rec.trvx.tiers Lyon 7° Antonin Perrin fonction 824	+ 370 000,00 + 596 500,00 + 500 000,00 + 100 000,00 + 70 000,00 + 900 000,00
renvoi n° 51 compte 231 510 travaux de voirie fonction 822 compte 458 167 dép.trvx.tiers Lyon 3° place Gabriel Péri fonction 822 compte 231 510 travaux de voirie fonction 824 compte 458 160 dép.trvx.tiers Lyon 5° parc des Hauteurs chemin de la Visitation fonction 824 compte 231 510 travaux de voirie fonction 824 compte 458 129 dép.trvx.tiers Saint Genis Laval le Champlong fonction 824	- 8,86 + 8,86 - 152 200,00 + 152 200,00 - 7 446,73 + 7 446,73		

compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	- 150 000,00		
compte 458 191 dép.trvx.tiers Vaulx en Velin les Grolières 4° tranche fonction 824	+ 150 000,00		
compte 213 510 travaux de voirie fonction 824	- 1 100,00		
compte 458 120 dép.trvx.tiers Vénissieux Monmousseau fonction 824	+ 1 100,00		
renvoi n° 52			
compte 231 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 90 000,00	compte 458 244 rec.trvx.tiers. Lyon 7° - ZAC Porte Ampère fonction 824	+ 90 000,00
compte 231 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 616 919,00	compte 458 213 rec.trvx.tiers Vaulx en Velin Lésiré fonction 824	+ 616 919,00
renvoi n° 53			
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	- 204 726,00		
compte 458 184 dép.trvx.tiers Rillieux la Pape-Erillia fonction 824	+ 1 343 839,00	compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	+ 1 139 113,00
compte 458 181 dép.trvx.tiers Villeurbanne espace Saint André fonction 824	+ 56 295,82	compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	+ 56 295,82
compte 132 400 subventions des Communes fonction 824	+ 41 091,87	compte 458 214 rec.trvx.tiers éclairage Anatole France fonction 824	+ 41 091,87
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	+ 14 256,88	compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	+ 14 256,88
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	+ 995,86	compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	+ 995,86
compte 211 200 terrains de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 4 554,04	compte 231 510 travaux de voirie fonction 822	+ 4 554,04

compte 458 190 dép.trvx.tiers Lyon 9° ZAC Michel Berthet fonction 824	+ 49 788,25	compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	+ 49 788,25
compte 211 200 terrains de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 23 968,44	compte 231 510 travaux de voirie fonction 822	+ 23 968,44
renvoi n° 54			
compte 213 200 immeubles du domaine privé fonction 90	+ 60 000 000,00	compte 132 800 autres subventions non transférables fonction 90	+ 60 000 000,00
renvoi n° 55			
compte 231 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822	- 3 750 000,00		
compte 204 410 subvention d'équipement aux Communes fonction 811	+ 3 750 000,00		

III - Budget principal et de l'assainissement - mouvements inter budgétaires

Le budget principal finance, par le biais d'une subvention d'équipement, les ouvrages destinés à recevoir les eaux pluviales. Pour simplifier la procédure de mise en place des crédits, une inscription de recettes de 1,8 M€ a été votée au budget primitif 2006 pour le financement des travaux correspondants. A ce jour, les travaux recensés s'élèvent à 6,373 M€ et comprennent les interventions pour les opérations Lyon Confluence quai Rambaud (1,1 M€) et Corbas ZAC du Pôle Alimentaire (2,7 M€). Un réajustement de la subvention du budget principal à hauteur de 6,373 M€ est d'ores et déjà nécessaire (renvoi n° 56).

Le produit encaissé des amendes de police 2005 est supérieur de 8,114 M€ à la prévision ouverte au budget 2006. Un ajustement de la prévision de recettes correspondantes peut être effectué. La contrepartie de cette inscription nouvelle permet d'abonder pour le total, en dépenses, l'opération en attente d'affectation sur les chapitres 23 travaux de voirie (3,114 M€), 21 terrains nus (4 M€) et 204 subventions d'équipement (1 M€). Ce dernier montant constitue, avec les écritures proposées au budget de l'assainissement, une provision supplémentaire pour lancer de nouveaux travaux pour recueillis d'eaux pluviales (renvoi n° 57).

Exercice 2006 - décisions modificatives - budget principal et annexe de l'assainissement - tableau n° 3

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 56 <u>Budget principal</u>			
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	- 4 248 804,48		
compte 211 300 terrains aménagement autres que voirie fonction 824	- 2 124 402,24		

compte 204 150 subvention d'équipement aux groupements de collectivités fonction 811 <u>Budget assainissement</u>	+ 6 373 206,72		
compte 231 560 travaux recueilles d'eaux pluviales fonction 222	+ 5 256 206,72	compte 131 500 subvention d'équipement net de taxe fonction 222	+ 6 373 206,72
compte 231 310 constructions neuves fonction 222	+ 1 117 000,00		
renvoi n° 57 <u>Budget principal</u>			
compte 231 510 travaux de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 3 114 000,00		
compte 211 200 terrains de voirie opération n° 0569 fonction 822	+ 4 000 000,00		
compte 204 150 subvention d'équipement aux groupements de collectivités fonction 811 <u>Budget d'assainissement</u>	+ 1 000 000,00	compte 134 200 amendes de police fonction 01	+ 8 114 000,00
compte 231 560 travaux d'eaux recueilles d'eaux pluviales opération n° 0770 fonction 222	+ 1 000 000,00	compte 131 500 subvention d'équipement net de taxe fonction 222	+ 1 000 000,00

IV - Budget annexe des eaux - section d'investissement

Le renvoi n° 58 prévoit une inscription nouvelle de 200 000 €, en dépenses et en recettes, sur le compte 238 110, afin d'effectuer le paiement ou la régularisation d'avances forfaitaires sur marchés.

Exercice 2006 - décisions modificatives - budget annexe de l'eau - section d'investissement - tableau n° 4

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 58 compte 238 110 avances forfaitaires sur marché opération n° 0769 fonction 111	+ 200 000,00	compte 238 110 avances forfaitaires sur marché opération n° 0769 fonction 1111	+ 200 000,00

V - Budget annexe de l'assainissement - section d'investissement

Comme pour le budget annexe des eaux, 500 000 € d'inscriptions équilibrées en dépenses et en recettes peuvent être ouvertes, compte 238 110, pour financer le paiement des avances forfaitaires sur marchés et leur régularisation.

Par convention n° 2005-0654, l'Agence de l'eau a accordé, à la Communauté urbaine, une aide financière de 596 645 € pour son programme réseaux 2004, deuxième tranche. Le montant de la subvention a été ramené à 485 058 € au vu des dépenses effectivement réalisées. Une annulation partielle de titre de 51 922 € est à prévoir (renvoi n° 59).

Exercice 2006 - décisions modificatives - budget de l'assainissement - section d'investissement - tableau n° 5

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 59			
compte 131 110 subvention équipement Agence de l'eau fonction 222	+ 51 922,00		
compte 231 510 construction de réseaux fonction 222	- 51 922,00		
compte 238 110 avances forfaitaires sur marchés opération n° 0770 fonction 222	+ 500 000,00	compte 238 110 avances forfaitaires sur marchés opération n° 0770 fonction 222	+ 500 000,00

VI - Budgets annexes des eaux et de l'assainissement - point particulier

Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral) et la communauté urbaine de Lyon ont approuvé par délibérations respectives en date du 14 octobre 1997 et du 26 janvier 1998, le principe d'une convention définissant le cadre des rapports entre les deux établissements, en vue de la construction et de l'exploitation des lignes de tramway de l'agglomération lyonnaise.

Certains travaux, bien que réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Sytral, vont au-delà des besoins propres à la construction de la ligne de tramway. Ils concernent aussi la restructuration des réseaux d'eau potable et d'eaux usées et doivent à ce titre être pris en charge par les budgets annexes respectifs.

Par convention n° 04-203, la collectivité finance les travaux sur les conduites d'eau potable, cours Charlemagne à Lyon 2°, à hauteur de 303 793,78 €. Ces derniers sont réalisés ; une inscription pour ce montant peut être envisagée au budget des eaux, sur le compte 215 310.

Dans le cadre du projet du tramway LEA - ligne de l'est de l'agglomération, deux conventions, l'une concernant les travaux sur réseau d'eau potable (convention n° 05-336), l'autre les travaux sur réseaux d'assainissement (convention n° 05-335) fixent les modalités de réalisation et de prise en charge financière des équipements qui incombent aux deux parties, à savoir le Sytral et la Communauté urbaine.

Ainsi, les interventions effectuées par la Communauté urbaine sur son réseau d'eau potable sont subventionnées par le Sytral à concurrence de 941 912,26 €. Les travaux conduits par le Sytral sont financés à hauteur de 174 881,51 € par la Communauté urbaine.

Pour ce qui concerne le réseau d'assainissement, le Sytral accepte de financer les dépenses communautaires à hauteur de 66 844,48 €. Certains travaux menés par le Sytral, notamment pour le déplacement de réseaux, sont à régler par la Communauté, sur un compte d'immobilisation (215 321) à hauteur de 271 068,04 €.(renvoi n° 60).

Exercice 2006 - décisions modificatives - budgets annexes des eaux et de l'assainissement - section d'investissement - tableau n° 6

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 60			
Budget des eaux			
compte 215 310 construction de réseaux fonction 111	+ 478 675,29	compte 131 600 subventions autres établissements publics fonction 111	+ 941 912,26
		compte 131 110 subvention équipement Agence de l'eau fonction 111	- 463 236,97
Budget de l'assainissement			
compte 231 510 construction de réseaux fonction 222	- 204 223,56		
compte 215 321 réseaux assainissement net de taxe fonction 222	+ 271 068,04	compte 131 600 subventions autres établissements publics fonction 222	+ 66 844,48

VII - Budget principal et budgets annexes des eaux et de l'assainissement - mouvements inter-budgétaires

Les budgets annexes de l'assainissement et des eaux participent aux charges de structure supportées par le budget principal, sur la base des dépenses constatées au compte administratif. Les montants prévus au budget primitif 2006, au titre de la participation 2005, sont inférieurs aux coûts réels constatés. Il convient donc de réajuster la prévision à hauteur de 21 879 € pour le budget des eaux et 175 110 € pour le budget de l'assainissement (renvoi n° 61).

Exercice 2006 - décisions modificatives - budget principal et budgets annexes des eaux et de l'assainissement - mouvements inter-budgétaires - tableau n° 7

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 61			
budget principal			
compte 022000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	175 110,00	compte 708720 remboursement de frais par les budgets annexes fonction 01	175 110,00
budget des eaux			
compte 022000 dépenses imprévues d'exploitation	- 21 879,00		
compte 658800 charges diverses de gestion courante	21 879,00		

budget de l'assainissement			
compte 022 000 dépenses imprévues d'exploitation	- 153 231,00		
compte 658 800 charges diverses de gestion courante	153 231,00		

VIII - Budget annexe des eaux - section d'exploitation

Dans le cadre de la démarche Agenda 21 et plus particulièrement en matière de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau, le Conseil a approuvé, par délibération n° 2006-3415 en date du 2 mai 2006, une subvention de 3 300 € à l'association la cigale de Lyon. Pour permettre le versement de cette subvention, il convient d'inscrire ces crédits au compte 674 300 subvention de fonctionnement, par transfert du compte 617 000 études et recherches (renvoi n° 62).

Exercice 2006 - décisions modificatives - budget annexe des eaux - section d'exploitation - tableau n° 8

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 62			
compte 671 000 études et recherches	- 3 300,00		
compte 674 300 subventions de fonctionnement	3 300,00		

IX - Budget annexe de l'assainissement - section d'exploitation

Dans le cadre de la démarche Agenda 21 et plus particulièrement en matière de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau, le Conseil a approuvé, par délibération n° 2006-3415 en date du 2 mai 2006, une subvention de 19 530 € à l'association Le Poisson bleu. Pour permettre le versement de cette subvention, il convient d'inscrire ces crédits au compte 674 300 subvention de fonctionnement, par transfert des comptes 658 100 Siavo pour 5 160 € et 622 800 autres rémunérations pour 14 370 € (renvoi n° 63).

La Communauté urbaine vient de louer des locaux situés dans l'immeuble Hélios situé 22, rue Saint Jean de Dieu à Lyon 7°, afin de libérer ceux du 55, rue Félix Brun et d'installer l'unité relation clientèle de la direction de l'eau et l'ensemble de la subdivision de voirie territoriale proximité centre sud. Considérant qu'une partie de ces services relèvent du budget de l'assainissement, il est proposé d'inscrire sur ce budget une partie des travaux d'aménagement à hauteur de 88 000 € TTC, soit 73 759 € HT financés par prélèvement sur les dépenses imprévues (renvoi n° 64).

Chaque année, le budget de l'assainissement encaisse une redevance pour transit des eaux usées de la commune de Genas. Il s'avère que la recette d'un montant de 270 376,87 € TTC (soit 260 000 € HT) au titre de l'exercice 2003 a fait malencontreusement l'objet de deux titres. Aussi, comme l'a demandé le comptable, convient-il d'émettre un mandat pour annuler un de ces mouvements. Les écritures du renvoi n° 65 décrit l'inscription des crédits sur le compte 673 000 titres annulés.

Exercice 2006 - décisions modificatives - budget annexe de l'assainissement - section d'exploitation - tableau n° 9

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 63			
compte 658 100 Siavo	- 160,00		
compte 622 800 autres rémunérations	- 14 370,00		

compte 674 300 subventions de fonctionnement	19 530,00		
renvoi n° 64			
compte 022 000 dépenses imprévues d'exploitation	- 73 579,00		
compte 615 230 entretien de bâtiments	73 579,00		
renvoi n° 65			
compte 673 000 titres annulés sur exercices antérieurs	260 000,00	compte 708 810 honoraires	260 000,00

X - Budget annexe du restaurant communautaire - section de fonctionnement

La réorganisation de l'équipe d'aides de cuisine et des absences en congés de maladies et congés exceptionnels ont accru le recours au personnel intérimaire. Aussi, les crédits prévus au budget primitif seront-ils insuffisants. Le renvoi n° 66 décrit l'inscription de 15 000 € supplémentaires.

Exercice 2006 - décisions modificatives - budget du restaurant communautaire - section de fonctionnement - tableau n° 10

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 66			
compte 606 230 alimentation fonction 020	- 15 000,00		
compte 621 810 autre personnel extérieur fonction 020	15 000,00		

XI - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - section de fonctionnement

Par délibération en date du 2 mai 2006, des mouvements ont été effectués sur le budget annexe sans être repris dans le tableau récapitulatif du délibéré. Ces mouvements sont donc reportés dans le tableau ci-dessous ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve les décisions modificatives ci-dessus présentées et les mises à jour correspondantes des prévisions par chapitre, comme suit :

Chapitre	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Budget principal		
Section de fonctionnement	6 610 216,00	6 610 216,00
011 - charges à caractère général	4 603 029,69	
012 - charges de personnel	238 854,83	
013 - atténuations de charges	- 3 352 475,00	

022 - dépenses imprévues de fonctionnement	- 1 946 918,93	
657 320 - subventions de fonctionnement à la Région	- 420 000,00	
657 330 - subventions de fonctionnement au Département	119 200,00	
657 340 - subventions de fonctionnement aux Communes	210 134,07	
657 350 - subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités	201 308,80	
657 380 - subventions de fonctionnement aux autres organismes publics	73 743,60	
657 480 - subventions de fonctionnement aux autres organismes privés	653 160,00	
67 - charges exceptionnelles	6 230 178,94	
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections		5 800 000,00
70 - produits des services du domaine et ventes diverses		175 110,00
73 - impôts et taxes		27 392,00
74 - dotations et participations		350 000,00
75 - autres produits de gestion courante		257 714,00
Section d'investissement	72 972 817,22	72 972 817,22
020 000 - dépenses imprévues d'investissement		
021 000 - virement de la section de fonctionnement		
040 - opérations d'ordre de transferts entre sections		
041 - opérations patrimoniales	60 000 000,00	60 000 000,00
13 - subventions d'investissement	41 091,87	8 399 334,06
204 - subventions d'équipement versées	11 598 706,72	
21 - immobilisations corporelles	2 163 627,30	
23 - immobilisations en cours	- 4 827 787,33	1 288 972,29
458 120 - Dép.trvx.tiers Vénissieux Monmousseau	1 100,00	
458 121 - Dép.trvx.tiers C. de Communes vallée du Garon (nouveau chapitre)	70 000,00	
458 123 - Dép.trvx.tiers Lyon 2° carrefour pont Pasteur (nouveau chapitre)	370 000,00	
458 129 - Dép.trvx.tiers DSU le Champlong SGL	7 446,73	
458 160 - Dép.trvx.tiers Lyon parc des Hauteurs - chemin de la Visitation	152 200,00	
458 166 - Dép.trvx.tiers Lyon 7° place Antonin Perrin (nouveau chapitre)	600 000,00	
458 167 - Dép.trvx.tiers Lyon 3° place Gabriel Péri	8,86	
458 168 - Dép.trvx.tiers Lyon 5° espace Benoît Crépu (nouveau chapitre)	596 500,00	
458 181 - Dép.trvx.tiers Villeurbanne espace Saint André	56 295,82	
458 182 - Dép.trvx.tiers Lyon 3° place Voltaire (nouveau chapitre)	100 000,00	
458 184 - Dép.trvx.tiers Rillieux la Pape-Erilia	1 343 839,00	
458 190 - Dép.trvx.tiers Lyon 9° ZAC Michel Berthet	49 788,25	
458 191 - Dép.trvx.tiers Vaulx en Velin les Grolières 4° tranche	150 000,00	
458 194 - Dép.trvx.tiers Lyon fosse aux Ours - places Jutard et Raspail (nouveau chapitre)	500 000,00	
458 213 - Rec.trvx.tiers Vaulx en Velin rue Lésiré		616 919,00
458 214 - Rec.trvx.tiers Vaulx en Velin rue Anatole France		41 091,87
458 221 - Rec.trvx.tiers C. de Communes vallée du Garon (nouveau chapitre)		70 000,00
458 223 - Rec.trvx.tiers Lyon 2° carrefour pont Pasteur (nouveau chapitre)		370 000,00
458 244 - Rec.trvx.tiers Lyon 7° ZAC porte Ampère		90 000,00
458 266 - Rec.trvx.tiers Lyon 7° place Antonin Perrin		900 000,00
458 268 - Rec.trvx.tiers Lyon 5° espace Benoît Crépu (nouveau chapitre)		596 500,00
458 282 - Rec.trvx.tiers Lyon 3° place Voltaire (nouveau chapitre)		100 000,00
458 294 - Rec.trvx.tiers Lyon fosse aux Ours - places Jutard et Raspail (nouveau chapitre)		500 000,00

Budget annexe des eaux		
Section d'exploitation	0,00	0,00
011 - charges à caractère général	- 3 300,00	
022 - dépenses imprévues d'exploitation	- 21 879,00	
65 - autres charges de gestion courante	21 879,00	
67 - charges exceptionnelles	3 300,00	
Section d'investissement	678 675,29	678 675,29
13 - subventions d'équipement		478 675,29
21 - immobilisations corporelles	478 675,29	
23 - immobilisations en cours	200 000,00	200 000,00
Budget annexe de l'assainissement		
Section d'exploitation	260 000,00	260 000,00
011 - charges à caractère général	59 209,00	
022 - dépenses imprévues d'exploitation	- 226 810,00	
65 - autres charges de gestion courante	148 071,00	
67 - charges exceptionnelles	279 530,00	
70 - produits des services du domaine et ventes diverses		260 000,00
Section d'investissement	7 940 051,20	7 940 051,20
13 - subventions d'équipement	51 922,00	7 440 051,20
21 - immobilisations corporelles	271 068,04	
23 - immobilisations en cours	7 617 061,16	500 000,00
Budget annexe du restaurant communautaire		
Section de fonctionnement	0,00	0,00
011 - charges à caractère général	- 15 000,00	
012 - charges de personnel	15 000,00	
Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe		
Section de fonctionnement	2 643 787,00	2 643 787,00
011 - charges à caractère général	- 0,12	
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	2 643 787,00	
65 - autres charges de gestion courante	0,12	
70 - produits des services du domaine et ventes diverses		2 643 787,00

2° - Modifie l'état des comptes de tiers du budget principal comme suit :

Délibération n° 2003-1706

Libellé	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	Réalisations	Restes à réaliser	Opération à annuler	
<u>Dépenses réelles 458120</u>						
nature des travaux :						
Venissieux - DSU Monmousseau	378 107,50	8 100,00				378 107,50
<u>Recettes réelles 458220</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers	213 861,78	10 000,00				213 861,78
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)						

Délibération n° 2003-1026

Libellé	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	Réalisations	Restes à réaliser	Opération à annuler	
<u>Dépenses réelles 458113</u>						
nature des travaux :						
Vaulx en Velin - Mas du Taureau Lésiré	874 883,54	15 000,00				874 883,54
<u>Recettes réelles 458213</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers	573 906,00	1 116 919,00				573 906,00

financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)						

Délibération n° 2001-0274

Libellé	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	Réalisations	Restes à réaliser	Opération à annuler	
<u>Dépenses réelles 458114</u>						
nature des travaux :						
Vaulx en Velin DSU - rue Anatole France	41 091,87					41 091,87
<u>Recettes réelles 458214</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers		41 091,87				
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)						

Délibération n° 1998-3054

Libellé	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP + DM)	Réalisations	Restes à réaliser	Opération à annuler	
<u>Dépenses réelles 458129</u>						
nature des travaux						

Saint Genis Laval DSU - le Champlong	1 581 005,31	12 805,86				1 581 005,31
<u>Recettes réelles 458229</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers	317 669,45					317 669,45
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)						

Délibération n° 2000-5857

Libellé	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	Réalisations	Restes à réaliser	Opération à annuler	
<u>Dépenses réelles 458144</u>						
nature des travaux :						
Lyon 7° - ZAC Porte Ampère		179 930,00				
<u>Recettes réelles 458244</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers		273 000,00				
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)						

Délibération : n° 2004-1637

Libellé	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP + DM)	Réalisations	Restes à réaliser	Opération à annuler	
<u>Dépenses réelles 458160</u>						
nature des travaux :						
Lyon 5° - parc des Hauteurs - chemin de la Visitation		340 450,00				
<u>Recettes réelles 458260</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers		94 125,00				
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)						

Délibération : n° 2005-3104

Libellé	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM)	Réalisations	Restes à réaliser	Opération à annuler	
<u>Dépenses réelles 458166</u>						
nature des travaux :						
Lyon 7° - place Antonin Perrin		600 000,00				
<u>Recettes réelles 458266</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers		900 000,00				

financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)						

Délibération : n° 2002-0545

Libellé	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP + DM)	Réalisations	Restes à réaliser	Opération à annuler	
<u>Dépenses réelles 458167</u>						
nature des travaux :						
Lyon 3° - Tramway - place Gabriel Péri	529 659,57	8,86				529 659,57
<u>Recettes réelles 458267</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers	588 025,00	588 025,00				588 025,00
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)						

Délibération : n° 2004-2166

Libellé	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP + DM)	Réalisations	Restes à réaliser	Opération à annuler	
<u>Dépenses réelles 458181</u>						
nature des travaux :						

Villeurbanne Saint André les Brosses (1ère tranche)	51 170,69	263 995,82				51 170,69
<u>Recettes réelles 458281</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers						
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)						

Délibération n° 2003-1263

Libellé	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP + DM)	Réalizations	Restes à réaliser	Opération à annuler	
<u>Dépenses réelles 458184</u>						
nature des travaux :						
Rillieux la Pape - DSU - quartier Montblanc - 3° tranche		1 743 839,00				
<u>Recettes réelles 458284</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers	424 155,00	58 000,00				424 155,00
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)						

Délibération : n° 2003-1773

Libellé	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP + DM)	Réalisations	Restes à réaliser	Opération à annuler	
<u>Dépenses réelles 458190</u>						
nature des travaux :						
travaux primaires - ZAC Michel Berthet	191 188,43	49 788,25				191 188,43
<u>Recettes réelles 458290</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers						
financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)						

Délibération : n° 2003-1455

Libellé	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice 2006				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP + DM)	Réalisations	Restes à réaliser	Opération à annuler	
<u>Dépenses réelles 458191</u>						
nature des travaux :						
Vaulx en Velin les Grolières - 4° tranche	639 629,34	200 000,00				639 629,34
<u>Recettes réelles 458291</u>						
financement par mandant et par d'autres tiers	280 233,66					280 233,66

financement par le mandataire						
financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie au D.2763)						

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,